

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Bureau | En exercice | Qui ont pris part à la DÉCISION |
|------------------------|----------------|---------------------------------------|
| 42 | 39 | 30 |

| | |
|----------|----|
| PRESENTS | 27 |
| POUVOIRS | 3 |
| ABSENTS | 9 |

| | |
|---------------|----|
| Vote Pour : | 30 |
| Vote Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

 BUREAU
 SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi seize septembre à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Oliver DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Claire VILLENEUVE, François JONGBLOËT à Christian LONQUEU, Francis RUFFEL à Martine SOUQUET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michelle LAVIT, Guy SANGIOVANI, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°43 _2024DB

ACTES : 1.1.8

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 03- Attribution des marchés relatifs aux Travaux de rénovation énergétique à l'école de Las Peyras à Rabastens Tranche 1 (6 classes + blocs sanitaires)

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des marchés relatifs aux « Travaux de rénovation énergétique à l'école de Las Peyras à Rabastens Tranche 1 (6 classes + blocs sanitaires) » lancés en procédure adaptée du 11 juin 2024 au 12 juillet 2024. Les marchés ont une durée de 6 mois sauf pour le lot n°3, qui a une durée prévisionnelle d'exécution de 12 mois pour la tranche ferme et de 24 mois pour la tranche optionnelle.

Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle du lot 3 est de 18 mois à compter de la notification du marché.

Ces travaux ont pour but la rénovation énergétique de l'école de Las Peyras à Rabastens Tranche 1 (6 classes + blocs sanitaires).

Le Bureau,

Ouï cet exposé,

Vu les articles L 2123-1-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédures adaptées (MAPA), notamment les travaux d'un montant supérieur à 250 000 € HT et dans la limite de 2 500 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des seuils réglementaires,

Vu l'avis consultatif favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 09 septembre 2024, conformément à son règlement intérieur et dans le cadre de l'extension de ses compétences,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Attribue** les marchés relatifs aux « Travaux de rénovation énergétique à l'école de Las Peyras à Rabastens Tranche 1 (6 classes + blocs sanitaires) » aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Etanchéité

SAS SEVESTRE

90 Avenue Jean Jacques Rousseau

81 300 GRAULHET

Pour un montant forfaitaire de 24 042.85 € HT soit 28 851.42€ TTC

Lot n°2 : Dépose tuiles – Isolation Couverture

CORETECH

141 Chemin de la Sigaudié

81430 VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS

Pour un montant forfaitaire de 55 780.05 € HT soit 66 936.06 € TTC

Lot n°3 : Bac acier – Photovoltaïques

UNI SOLAIRE

3 chemin des Rullets

31 180 SAINT-GENIES-BELLEVUE

Tranche ferme : Bac acier – Photovoltaïques photovoltaïque

Pour un montant forfaitaire de 101 594.00 € HT soit 121 912.80 € TTC

Tranche optionnelle : Contrat de maintenance installation

Pour un montant forfaitaire de 11 000.00 € HT soit 13 200.00 € TTC

Lot n°4 : ITE Bois

L'offre du seul candidat est classée inacceptable. La CAO propose de rendre ce lot infructueux faute de concurrence avec un dépassement d'estimatif budgétaire de + 17 %.

Lot n°5 : VMC

SYSTHERMIC 81

9 Chemin du Clôt d'Armand

81150 TERSSAC

Pour un montant forfaitaire en offre de base + variante de 67 901.23 € HT soit 81 481.48 € TTC

Lot n°6 : Electricité CFO CFA

L'offre du seul candidat est classée inacceptable. La CAO propose de rendre ce lot infructueux faute de concurrence avec un dépassement d'estimatif budgétaire de + 246 %.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 24/09/2024

ID : 081-200066124-20240916-43_2024DB-DE



Lot n°7 : Protection solaire

ESPACES STORES

ZA Montredon - 14 rue d'Apollo

31240 L'UNION

Pour un montant forfaitaire de 18 394.00 € HT soit 22 072.80 € TTC

Lot n°8 : Menuiseries bois

Déclaré infructueux en l'absence d'offre déposée sur ce lot.

- **Autorise** le Président à signer les marchés.



Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **24 SEP. 2024**

- publication - mise en ligne
Le **24 SEP. 2024**

Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>